



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-901

PUBLIÉ LE 21 DÉCEMBRE 2022

Sommaire

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Cabinet

75-2022-12-21-00001 - Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle des services de la publicité foncière (SPF) de Paris et des services départementaux de l'enregistrement (SDE) - Décembre 2022 (2 pages)

Page 3

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-12-21-00001

Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle des
services de la publicité foncière (SPF) de Paris et
des services départementaux de
l'enregistrement (SDE) - Décembre 2022



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des Finances
publiques d'Île de France et de Paris**
94 rue Réaumur
75104 Paris Cedex 02



FINANCES PUBLIQUES

Paris, le 21 décembre 2022

**Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle des services de la publicité
foncière (SPF) de Paris et des services départementaux de l'enregistrement (SDE)**

**L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,**

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 75 2022 12 01 00005 du 1 décembre 2022 portant délégation de signature à Mme Sophie Mahieux en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris.

Arrête :

Article 1^{er}.

Les services de la publicité foncière de Paris 1 et 2 et les services départementaux de l'enregistrement de Paris, Saint-Hyacinthe, Saint-Lazare et Saint-Sulpice seront fermés à titre exceptionnel le 2 janvier et 3 janvier 2023.

Article 2

Les services départementaux de l'enregistrement de Paris, Saint-Hyacinthe, Saint-Lazare et Saint Sulpice seront exceptionnellement fermés au public les lundi 26, mardi 27, mercredi 28, jeudi 29, vendredi 30 décembre 2022.

Article 3.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1.

Pour l'administratrice générale des finances publiques,
Directrice régionale des finances publiques
d'Île-de-France et de Paris

Signé

Rémi Van Lede
Administrateur Général des Finances Publiques